



LA GAZETTE DE QUEBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE, RUE DE LA MONTAGNE...

ABONNEMENTS Pour les deux papiers 30s. par an, et 6s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

Table listing names and locations: AGENS. Montréal, J. Starke, J. & Cie. Trois-Rivières, George Stobbs...

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX D'EUROPE.

—L'influenza continue ses ravages à Londres. On apprend de Jersey que la maladie a gagné cette île où elle sévit avec plus de rigueur encore que le choléra. —Les ravages toujours croissants de la grippe continuent à entraver les affaires à Chichester...

ses enfants par un héritage anticipé: quelle compensation demande-t-on pour eux? —La question qui revient sans cesse, c'est celle de savoir ce que sont devenus les biens immenses donnés de son vivant par M. le duc d'Orléans à ses enfants? —Le 26 de janvier, au matin, la ville de Nantes a été convertie d'un bouillonnement d'effrayante effrayante. A onze heures, ce bouillonnement s'est dissipé comme par enchantement, pour faire place à un soleil radieux...

était, le 6 janvier, à Villahermosa, se dirigeant sur Caudiel. Selon des nouvelles reçues de Terruel, le 31 décembre, 3,000 factieux étaient réunis à Rubielos, d'où 1,500 se sont portés vers Manzarena. Le 3 janvier, il y avait à Barraças un corps de 2,000 carlistes. Tristany tient toujours Manresa étroitement bloqué. Ainsi, ces carlistes, si bien détreuits, dispersés, paraissent partout, dans le royaume de Valence, l'Aragon et la Catalogne, et partout en grand nombre...

QUEBEC: MARDI, 28 MARS, 1837. N'y a point de nouvelles d'Europe de plus fraîche date. Les journaux d'Halifax, par la malle d'hier, n'annoncent rien d'important. Les chambres procédaient à l'Assemblée contre le conseil. L'Assemblée votait les subsides en comité. Elle a voté £10,000 pour les chemins. Extrait d'une lettre particulière de Philadelphie, en date du 14 mars 1837, reçue en cette ville. —Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles d'un caractère bien allégreant de la Nouvelle-Orléans. Plusieurs maisons se sont déclarées en faillite, au montant de onze millions de piastres. Une seule maison de cette ville y est intéressée pour 330,000 piastres. A New-York, plusieurs maisons respectables ont suspendu leurs paiements, et il ne tardera pas d'éclater ici de semblables malheurs, parce qu'il est impossible de résister plus longtemps à un escompte de 2 1/2 à 3 pour cent par mois.

Mais qu'à présent, on soit encore la digne de l'administration, qu'on croie à ses bonnes intentions, et qu'on se fasse l'avocat de tous ses actes, c'est ce que je ne puis concevoir. Je ne crois pas que le Canadien soit de bonne foi; si je le croyais, ce serait mon devoir de chercher à le ramener de son erreur; mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Le Canadien attaque avec violence les papiers libéraux, parce qu'ils ne veulent pas suivre la marche qu'il a adoptée, parce qu'ils ne veulent pas abandonner comme lui les principes qui les ont guidés jusqu'à ce jour, parce qu'ils ne se font pas les soutiens d'un gouvernement oppressif, qui se rit de nos plaintes, et refuse de soulager nos maux, parce qu'enfin ils ne trahissent pas la cause sacrée qu'ils sont chargés de défendre! Non, il ne faut plus espérer la "conversion" du Canadien. Il fait du tort à la cause populaire. —il cherche à détruire l'influence des papiers libéraux, les libéraux doivent détruire la sienne. C'est une mesure cruelle qu'il faut adopter à son égard. Il est triste pour un réformiste d'être obligé de venir en avant pour conseiller à ses concitoyens de retirer leur appui à un papier qui jadis défendait si bien les droits du peuple. Mais c'est un devoir. Salus populi suprema lex est! Le Canadien sort mal notre cause. —SE RAIT SOUTIEN UN SERMENT DANS NOTRE SEIN. Long-temps on a espéré qu'il ouvrirait les yeux, qu'il verrait que le gouvernement n'avait pour but que de nous tenir plus long-temps sous le joug dont il nous accable. Point du tout; aujourd'hui il semble s'enfoncer de plus en plus dans la route rétrograde, où l'ont entraîné les vaines promesses d'hommes qui ne cherchent qu'à tromper et à anéantir un peuple malheureux. C'est AUX CITOYENS S'ASSEMBLER, à déclarer que du Vindicator ou du Canadien est "l'écho fidèle des sentiments et des vœux du pays," et à SE FAIRE JUSTICE DE TRAITER A LEURS INTERETS LES PLUS CHÈRES. —Quant au souhait que la Minerve, en terminant, fait à regret, dit-elle, au Canadien, du "sort de la vieille Gazette de Québec," tout en lui tenant compte de sa bonne volonté, et des efforts qu'elle et ses amis ont faits pour ruiner cet établissement, nous sommes mortifiés d'avoir à lui apprendre que ses vœux ne sont pas encore accomplis, et que malgré sa vaine imagination de jeunesse, elle n'aurait pu être plus le plaisir d'assister à l'enterrement de la "vieille Gazette." —Comme ces filons qui croient eux-mêmes au vol de la Minerve, et qui ont renoncé à leur tâche, qu'on ne s'aperçoive pas qu'elle a renoncé à sa première. Pour ne parler que de deux articles de cette foi, ne l'ait-on pas vu défendre avec une chaleur outrée cette constitution qu'elle déchire aujourd'hui avec acharnement? N'en a-t-elle pas avec le peuple un message réclamé le maintien dans son intégrité? Et ces prétentions de nationalité canadienne, qu'elle poussait autrefois jusqu'à l'extravagance, que sont-elles devenues? N'aurait-elle pas aujourd'hui l'étranger à venir hâter la destruction de tout ce qui pourrait constituer cette nationalité? —Le grand pénitencier de Montréal est d'une mollesse envers son illustre pénitent à faire craindre qu'il ne se donne lui-même en tombant dans le péché d'espérance. Malgré le refus du noble comte de se soumettre à la pénitence qu'on a voulu lui imposer la dernière fois, qu'il s'est confessé du caractère des officiers publics autres que ceux de la chambre, et qu'il n'a donné depuis aucun signe de contrition, si ce n'est en faisant rembourser du trésor public à l'éditeur de la Minerve le montant d'une amende à laquelle celui-ci avait été condamné, on espère aujourd'hui qu'il s'arrêtera de "courage moral" pour résister à de certaines tentations; et qu'il "aura cette fois assez de force et de caractère pour se cabrer contre la volonté ministérielle." —"Le bruit circule," dit la Minerve, "sur la foi de lettres particulières de Londres, reçues à Québec, que le ministère en était venu à la résolution de payer les fonctionnaires de la province à même la caisse militaire. —Nous ne savons jusqu'à quel point nous devons accrédiiter cette nouvelle, mais si elle est vraie, et cela se peut, nous aimerions bien à savoir si lord Gosford aurait le courage de la mettre à exécution. Car alors nous pourrions lui dire: "l'exemple de votre prédécesseur doit vous avertir; le précipice est là; encore un pas, et vous y tombez." —"Il est difficile de dire jusqu'où le sentiment de l'intérêt privé peut quelquefois entraîner un homme qui désire et qui a résolu à tout prix de rétablir une fortune délabrée. L'homme est faible, et il a besoin de s'armer d'un courage moral qu'il n'a pas toujours, pour résister à de certaines tentations. —Cependant, nous oserions presque parier que lord Gosford, si faible qu'il soit d'ailleurs, et quel que agréable qu'il lui soit de prolonger ici son séjour, aurait cette fois assez de force et de caractère pour se cabrer contre la volonté ministérielle! —Impossible, dirait-on; en bien comme en mal, il n'y a que le premier pas qui coûte. Celui qui a déjà eu le courage de piller les deniers du peuple, l'aura bien encore. Lord Gosford a déjà foulé aux pieds les droits constitutionnels du peuple, lord Gosford ne reculera pas devant une récidive. —"Tout cela est bel et bon, mais ne prouve pas que lord Gosford soit impénitent au repentir et qu'il ne puisse éprouver tout comme un autre le besoin de se laver dans les eaux de la pénitence. On a vu des gens assez accessibles à la contrition pour ne plus jamais retomber dans une première faute, et qui oseraient dire que lord Gosford soit assez endurci pour que de cuisants remords ne puissent le prémunir contre la répétition d'une action criminelle? —Qu'on interroge le judiciaire Canadien à ce sujet, et notre docte confrère répondra aussitôt de l'air le plus sérieux du monde, non pas qu'il s'est opéré une conversion chez lord Gosford, car cela impliquerait une préexistence de perversité, ce que le judiciaire Canadien repousserait avec indignation; mais que lord Gosford a trop le sentiment des convenances constitutionnelles pour les blesser et que jamais il ne voudrait se placer dans la position du seigneur de Balrath; et si vous lui demandez pourquoi, il vous dira que le seigneur de Beccles ne voudrait pas compromettre sa réputation de conciliateur! —"Si vous dites alors que le Canadien déraisonne, accusez en l'atmosphère du château et les dragees de lord Gosford. —Au reste le projet du ministère n'aura seulement pas le mérite de la nouveauté. Ce n'est qu'une nouvelle édition de celui de M. Spring Rice. —Que lord Gosford y prenne garde; s'il prisme dans la caisse militaire, comme il a déjà puisé dans la caisse civile, il pourrait bien léguer aussi lui une autre affaire de £31,000 à son successeur!"

Le Canadien parle avec un ton d'assurance et d'improbation en même temps, de la nomination de l'honorable M. de Saint-Ours à la place de schérif du district de Montréal. Nous avons quelques doutes sur la réalité de cette nomination.

Le nommé Blackburn, accusé du meurtre de sa femme, a été acquitté hier. La cour est aujourd'hui occupée du procès de Chambers.

—Le soldat Gillan, convaincu samedi du meurtre d'un autre soldat, et dont la sentence portait qu'il serait exécuté hier matin, a obtenu un sursis qui probablement sera suivi d'une commutation de sentence. Il faut remarquer ici que le petit-jury l'avait, en rendant son verdict, recommandé à la merci de l'exécutif, attendu les circonstances atténuantes qui avaient accompagné le crime. Il a été prouvé d'abord qu'il était en état d'ivresse, et qu'il avait été irrité et même traité durement par ses camarades, ce qui comportait une espèce de provocation vu l'état où il se trouvait. (Canadien.)

—Un correspondant du *Vindicateur* lui annonce que l'importation de mauvais sous a été si profitable l'année dernière, qu'on a pris des mesures pour en importer cette année en cette province au montant de \$50,000. L'écrivain en appelle aux officiers des douanes, pour protéger le public contre une pareille industrie. (Idem.)

Montréal, (samedi) 25 mars.
—Le dégel s'opère assez rapidement; les chemins d'hiver ne dureront pas long-temps.

(Ami du Peuple.)
—Lundi, deux individus des townships de l'Est, dont l'un se nomme Sterns, ont été arrêtés comme porteurs de faux billets de banque. Sterns avait essayé de changer un faux billet de cinq piastres de la banque d'Amherst (Massachusetts) chez M. Chapin, rue Saint-Paul, qui le reconnut pour faux. (Idem.)

—On se propose de louer l'ancienne demeure de Mme Côté, à côté de la Banque de la Cité, rue St-François-Xavier, pour un nombre d'années, et d'en faire une école d'enfants, d'après les meilleurs modèles, sous la surintendance de M. Macdonald qui a été formé dans l'école-modèle des enfants de Glasgow et qui a été pendant trois ans professeur dans les écoles d'enfants avec un grand succès. Le public de Montréal a eu un échantillon de sa capacité dans les progrès étonnants qu'ont faits les enfants de la maison d'industrie après quelques semaines d'enseignement.

La maison ne pourrait recevoir plus de cent enfants, et les dépenses nécessaires exigent que chaque enfant paye au moins \$3 par an. (Idem.)

—D'énormes faillites ont eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Quatre des plus fortes maisons de commerce de cette ville ont arrêté leurs paiements. Le contre-coup s'est fait sévèrement sentir à New-York; on craint que la fameuse maison de MM. Joseph qui se trouvait concernée dans ces faillites au montant de trois millions de piastres, ne fut obligée de suspendre aussi ses paiements, mais il paraît que cette respectable maison ne sera pas réduite à cette extrémité; les banques de la Nouvelle-Orléans ont pris avec les maisons de cette ville des arrangements qui leur permettent de faire leurs remises à New-York. La banque des Etats-Unis a offert aux messieurs Joseph un prêt d'un million de piastres. (Idem.)

—Parmi les motions déjà annoncées dans la chambre des communes en Angleterre, on remarque les suivantes:

Par M. WARD.—Bill pour disposer de l'avenir des terres en friche dans les colonies britanniques, de la manière recommandée dans la session dernière par le comité des terres coloniales, dans la vue de former avec leur produit un fonds pour l'émigration (21 février);

Par lord JOHN RUSSELL.—Pour s'occuper des affaires du Canada. (Le 24 février);

Par M. LEADER.—Pour appeler l'attention de la chambre sur l'état du Bas-Canada (28 février);

Par sir JOHN HANMER.—Motion pour un comité choisi pour faire une enquête sur le fait de membres du parlement se rendant agents parlementaires payés de colonies ou autres sujets de Sa Majesté.

Toutes ces diverses motions sont d'une grande importance pour nous. La dernière est évidemment relative à M. Roebuck. (Idem.)

Montréal, (jeudi) 23 mars.
—Il paraît que l'honorable Lewis Gagy, schérif de ce district, est sérieusement indisposé.

(Minerve.)
—Le *Courier* de mardi dernier annonçait sur la foi d'auteurs respectables, disait-il, que la charge de schérif du district de Montréal serait déclarée vacante, et désigné L.-H. Lafontaine, écuier, m.p., comme devant être nommé à cette place, en remplacement du démissionnaire en expectative. (Idem.)

—Notes sur l'immobilité des Carés dans la Bas-Canada, par L.-H. LAFONTAINE, avocat, —56 pages, in-8°—Imprimerie de la *Minerve*. Cet ouvrage, qui vient d'être publié, est à vendre à la librairie d'E.-R. Fabre, rue Saint-Vincent. (Idem.)

—Les amis de la liberté civile et religieuse à Toronto sont convenus de faire tirer le portrait de l'honorable docteur Rolph qui y a consenti après de vives sollicitations de leur part. (Idem.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.
Commission expéditive.
M. Valère Guillet, a été nommé pour présider à l'assemblée des citoyens de la ville ou bourg des Trois-Rivières, aux fins de choisir et nommer un président et des syndics, sous l'acte intitulé, "Acte pour mieux régler la commune appartenant à la ville des Trois-Rivières."

DÉCÈS.
Dimanche matin, à la fleur de son âge, après une longue et douloureuse maladie, de deux ans, Donat Macdonald Baird, fils de Mr. Ebenezer Baird, marchand, de cette ville.

Avant-hier matin, Frances, fille aînée du capitaine Fraser, major de ville à Québec, âgée de 15 ans et 7 mois. A Montréal, à l'âge de 66 ans, après une longue et douloureuse maladie, qu'il souffrait avec une résignation vraiment chrétienne, Louis Huguet Latour, écuier, notaire public, ancien et respectable citoyen du lieu, homme très-entendu dans sa profession, intègre et honnête. Il était généralement estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il laisse une veuve inconsolable et six enfants, dont quatre sont en bas âge, et un cercle d'amis et de connaissances qui déplorent long-temps sa perte.

CHEMIN DE FER DE KENNEBEC.
Il y aura une assemblée du comité de la compagnie du chemin de fer de Kennebec, à la maison DEBAIN (MERCREDI) à une heure et demie, pour traiter d'affaires importantes.

Par ordre, T. A. YOUNG, secrétaire.
28 mars 1857.

AVIS.
L'OUVERTURE de la navigation étant si proche, les directeurs de la COMPAGNIE DES PÊCHES DE QUÉBEC ET DE GASPE, ont cru devoir abandonner toute idée de la mettre en activité, attendu qu'il n'a été pris des actions que pour \$16,000, au lieu de \$25,000, la somme jugée nécessaire pour cela.

(Signé,) J. LEAYCRAFT, président.
Québec, 27 mars 1857.

A VENDRE, au bureau de la *Gazette* de Québec, rue de la Montagne, n. 14, un superbe TABLEAU L'HUILE du Saut de Montmorency.

3 mars 1857.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PETER SHEPPARD.

LES THÉS suivants seront offerts en vente publique aux hangars de M. W. PRICE & Co., quai de la Brasserie, le MERCREDI 29 du courant:—

60 caisses mûres à prix 25. 5d.
60 demi-caisses 25. 6d.
60 boîtes young hyson 25. 10d. par la Rosalind, de Canton,
50 cottes do 25. 10d.
20 boîtes souchong 25. 9d.
100 caisses bohee 15. 2d.
En lots de 5 caisses, 5 boîtes, 10 demi-caisses, 10 cottes.
La vente commencera à UNE HEURE et DEMIE.
Québec, 21 mars 1857.

Sera vendu aux Trois-Rivières, le MARDI 16 mai 1857, s'il ne l'est pas avant à l'annable:—

UN TERRAIN en JARDIN, avec MAISON et dépendances, situé rue Notre-Dame, dans la dite ville, contenant 110 pieds de front sur 192 pieds de profondeur, et appartenant à M. CHISHOLM. Ce lieu est, qui joint à la fois des agréments de la campagne et des avantages de la ville, commandant une vue très étendue sur le fleuve St-Laurent, contre les envahissements duquel il est défendu par un quai haut et solide, à quelques pas duquel passent les navires. Il n'y a point de plus belle résidence d'été, l'air étant pur et la situation extrêmement saine. La seule charge est une pension viagère de \$225, en faveur d'une personne avancée en âge. Pour plus amples informations s'adresser à l'un des soussignés.

JAMES DICKSON,
JOHN ROBERTSON,
EDWARD GREIVE.
Trois-Rivières, 5 mars 1857.

AVIS.
LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des propriétaires de la Bibliothèque de Québec, à l'effet d'élire des syndics pour l'année suivante, se tiendra le MARDI 4 AVRIL prochain, à ONZE heures du matin

Par ordre des syndics, F. H. ANDREWS, bibliothécaire.

21 mars 1857.

AVIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC sera ouverte de ce jour aux heures suivantes: depuis DEUX heures jusqu'à SEPT heures P. M., du PREMIER AVRIL au PREMIER OCTOBRE, et depuis UNE heure jusqu'à SIX du PREMIER OCTOBRE au PREMIER AVRIL.

Par ordre des syndics, F. H. ANDREWS, libraire.

25 février 1857.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'offrir très-respectueusement ses services comme INSTRUMENTER dans les langues anglaise et française, de la géographie, de l'écriture et arithmétique, &c. Il offre des bons certificats de capacité et de conduite, après avoir servi pendant huit années dans la même paroisse, ou dans toutes et telle autre place dans laquelle on désirerait avoir une personne comme commis et tenancier de livres, s'adresser pour plus amples informations à LOUIS GUILLET, écuier, N. P., Baisseau.

JOHN ROBERTSON.

Baisseau, 20 mars 1857.

AVIS.

TOUS ceux qui peuvent avoir à la succession de feu GEORGE VISE sont priés de liquider le montant dû par eux d'ici au ter mai prochain, faute de quoi il sera procédé contre eux en justice sans avis ultérieur.

JOSIAH HUNT, N. P.

Québec, 10 mars 1857.

AVIS.

La soussignée informe ceux qui doivent à la succession de feu MICHEL CLOUET, écuier, que MM. CHARLES PANET, avocat, LOUIS PANET, notaire, MICHEL CLOUET et GEORGE HONORÉ SIMARD, ses neveux, FLAVIEN VALLERAND et JACQUES CREMAZIER père, sont les seules personnes qu'elle a autorisées à recevoir ce qui lui est dû. En sorte que tous paiements qui seraient faits à d'autres que les sus-mentionnés, seront de nul effet.

VEUVE MICHEL CLOUET.

Québec, 20 janvier 1856.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

ON recevra des propositions pour la bâtisse d'un HANGAR en pierre à trois étages, sur la rue Saint-Paul, d'environ 95 pieds de long sur 40 de large. Pour plus amples informations s'adresser à

TREMAIN & MOIR, rue Saint-Jacques.

10 mars 1857.

AUX ARCHITECTES, MAÎTRES-MAÇONS, &c.

LE TERRAIN vacant à l'extrémité sud-ouest de la rue Saite-Ursule a été divisé en emplacements convenables aux personnes qui désireraient en acheter, aux prix de \$155 à \$265 chacun. Si on le demande, tout ou partie de l'argent pourra rester sur le fonds pendant nombre d'années.

—Aussi—

40 milliers de la meilleure brague à bâtir de Bridgewater. S'adresser à

M^r BELL.

Rue Saint-Pierre, 6 mars 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il s'est associé avec JOSEPH HARDY, son frère, pour un magasin seulement, dans la rue Sous-le-Port, et qu'à compter de ce jour, les affaires se font sous le nom de JOSEPH HARDY & Co.

J. B. HARDY.

Québec, 17 mars 1857.

ON demande une FEMME de moyen âge et de bon caractère pour servir de cuisinière et ménagère dans une petite famille. S'adresser à ce bureau.

20 mars 1857.

ON DEMANDE DEUX MESUREURS ET INSPECTEURS DE BOIS, l'un pour le bois d'équarrissage et l'autre pour les matiers et les douves. Il faudra qu'ils soient d'une moralité et d'une capacité reconnues.

—Aussi—

40 milliers de la meilleure brague à bâtir de Bridgewater. S'adresser à

M^r BELL.

Rue Saint-Pierre, 6 mars 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il s'est associé avec JOSEPH HARDY, son frère, pour un magasin seulement, dans la rue Sous-le-Port, et qu'à compter de ce jour, les affaires se font sous le nom de JOSEPH HARDY & Co.

J. B. HARDY.

Québec, 17 mars 1857.

ON demande une FEMME de moyen âge et de bon caractère pour servir de cuisinière et ménagère dans une petite famille. S'adresser à ce bureau.

20 mars 1857.

ON DEMANDE DEUX MESUREURS ET INSPECTEURS DE BOIS, l'un pour le bois d'équarrissage et l'autre pour les matiers et les douves. Il faudra qu'ils soient d'une moralité et d'une capacité reconnues.

—Aussi—

40 milliers de la meilleure brague à bâtir de Bridgewater. S'adresser à

M^r BELL.

Rue Saint-Pierre, 6 mars 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il s'est associé avec JOSEPH HARDY, son frère, pour un magasin seulement, dans la rue Sous-le-Port, et qu'à compter de ce jour, les affaires se font sous le nom de JOSEPH HARDY & Co.

J. B. HARDY.

Québec, 17 mars 1857.

ON demande une FEMME de moyen âge et de bon caractère pour servir de cuisinière et ménagère dans une petite famille. S'adresser à ce bureau.

20 mars 1857.

ON DEMANDE DEUX MESUREURS ET INSPECTEURS DE BOIS, l'un pour le bois d'équarrissage et l'autre pour les matiers et les douves. Il faudra qu'ils soient d'une moralité et d'une capacité reconnues.

—Aussi—

40 milliers de la meilleure brague à bâtir de Bridgewater. S'adresser à

A VENDRE, LA superbe MAISON située en la paroisse de Batiscan, appartenant à M. Jérémie Marchand, et un superbe emplacement propre à bâtir des quais pour le commerce des steamboats. S'adresser sur les lieux.

JÉRÉMIE MARCHAND.

27 mars 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, UN grand HANGAR en bois, rue Saint-Paul, appartenant à la succession de William Budden, écuier, et occupé maintenant par H. Dubord, écuier. S'adresser à

J. M. FRASER & Co.

Québec, 27 mars 1857.

A LOUER, DU PREMIER DE MAI PROCHAIN, CETTE MAISON très-commode, rue Sainte-Famille, à présent occupée par le propriétaire, avec un bon jardin, d'excellentes caves et un puits d'eau de source. S'adresser sur les lieux à

GEO. CHAPMAN, père.

20 mars 1857.

A LOUER, DEUX excellentes MAISONS de BRICKS situées en la Haute-Ville, rue Ste-Genevieve, appartenant à Wm. P. S. Scott, écuier. L'une est occupée maintenant par Hy. PEMBERTON, écuier, et l'autre par monsieur le Capt. TEMPLE, avec remises, hangars et autres dépendances. S'adresser à

LOUIS PANET, notaire.

Québec, 16 mars 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, UNE jolie habitation à Mount-Pleasant, appartenant à la succession de feu M. FROST, major de ville. La maison contient cinq bonnes chambres, appartements pour les domestiques et de bonnes caves; il y a un jardin d'été et une serre. S'adresser à

JOSIAH HUNT, N. P.

Québec, 10 mars 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON et JARDIN appartenant au soussigné, située vis-à-vis les casernes, avec un puits d'eau de source.

—Aussi—

LA MAISON et dépendances rue Carleton, bien adaptée pour un magasin d'épicerie, et qui est occupée comme cabaret et magasin d'épicerie depuis quelques années. S'adresser à

R. SYMES, rue du Palais.

1er mars 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON à deux étages, marché de la Basse-Ville, appartenant à dame veuve BRENEAU, et occupée depuis plusieurs années par M. Etienne Carlier, comme auberge, à qui elle est très-propre. S'adresser à

AUGUSTIN AMIOT, Basse-Ville.

Québec, 28 février 1857.

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE, CETTE superbe et grande MAISON neuve parfaitement finie, appartenant au soussigné, située au coin de la route du grand rang des concessions de St-Michel, près du bourg de ce nom, ayant vue sur le fleuve St-Laurent, avec dépendances spacieuses y compris un beau et grand jardin; cet établissement serait très-convenable pour une famille et proprement pour un marchand ou un ho. lib. — Aussi, un morceau de TERRE près de la maison, lequel pourrait servir de prairie ou pour paquer quelques animaux.

SIMON PELLERIN.

27 février 1857.

AUX MEUBLES ET MARCHANDS.

LOUER, pour une ou plusieurs années, le grand MOULIN à FARINE de Jacques Cartier, maintenant avec ses mouvements en bon état de réparation, ayant quatre moulages, blutoirs anglais et français, et les meilleures machines pour nettoyer le blé.

—Aussi—

Le MOULIN BANAL au mé de feu avec deux moulages et blutoirs convenables. Il en sera livré possession le 1^{er} avril prochain. S'adresser à

G. W. ALLOPP, Cap-Saint.

14 février 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON avec un GRAND JARDIN qui appartenait au feu sergent de ville KESSEL, située sur le chemin de Loreet, à environ un mille de la ville. Elle vient de subir des réparations complètes, et conviendrait à une famille respectable.

Pour plus amples informations s'adresser à M. JOHN LILL, sur les lieux ou à M. WILLIAM RIDLEY, chez M. JAMES CLEARHUE, en dehors de la porte du Palais.

Québec, 9 février 1857.

A VENDRE, LA MAISON maintenant occupée par l'Imprimerie Canadienne, rue de la Montagne. S'adresser à

JOSEPH PARANT, N. P., 9, rue St-Georges, Reunions.

Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER, LA MAISON n. 34, rue Sainte-Anne.

—Aussi—

LA MAISON n. 14, rue des Jardins.

S'adresser au soussigné au bureau des Casernes.

T. TRIGGE.

Québec, 6 février 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA FERME, MAISON et dépendances appartenant aux héritiers STEWART, situées à la Courbière, sur la route de Beauport. S'adresser au juge PANET, ou au soussigné.

E. B. LINDSAY.

5 février 1857.

A LOUER, AVEC possession immédiate ou au mois de mai prochain: Les appartements spacieux et superbement finis, au-dessus de l'apothicaire de Beetz & Urquhart, rue St-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodes, y ayant un bon hangar et autres bâtiments, avec l'usage d'un puits dont l'eau est aussi bonne qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à

BEGG & URQUHART.

Québec, 9 janvier 1857.

A VENDRE, LA MAISON et EMPLACEMENT sur le Cap, achetée par le soussigné à une vente de schérif, formant l'enclosure des rues des Carrés et Saint-Genevieve, faisant face au jardin du gouverneur et au monument de Wolfe, occupé dernièrement par le lord évêque de Québec et maintenant par M. le juge Bedard.

—Aussi—

UNE superbe partie du prix d'achat sera laissée sur la propriété. S'adresser à M. GLACKMEYER, notaire public rue Saint-Pierre, vis-à-vis la banque de Québec, ou à

J. NEILSON.

—Aussi—

Les deux maisons et emplacements attenants sur la rue Saint-Genevieve. S'adresser comme ci-dessus.

Québec, 22 juillet 1856.

A LOUER, LA MAISON en pierre à deux étages, n. 27, rue Saint-Jean, à présent occupée par M. DRYSDALE, horloger, avec la forge et la boutique de crosseur derrière la maison. S'adresser à

C. HOFFMAN.

Québec, 10 février 1857.

A VENDRE, ensemble ou séparément, deux EMPLACEMENTS situés en cette Haute-Ville de Québec, rue du Palais, contenant chacun vingt deux pieds et six pouces de front sur la dite rue, sur cent cinquante sept pieds de profondeur, bornés au sud par Wm. Wilson, écuier, et au nord par Made. McGregor, avec les mesures des deux maisons incendiées l'été dernier. L'un des dix emplacements appartient à Thos. C. AYLWIN, écuier, et l'autre à la dite Dame MCGREGOR. Pour plus amples informations s'adresser à ROBERT SYMES, écuier, ou à

LOUIS PANET, notaire.

Québec, 24 mars 1857.

A VENDRE, LE MOULIN A SCIES de VALCARTIER, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Loreet, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écuier, ou J. NEILSON, propriétaires.

Québec, 8 mars 1857.

A LOUER, LA FERME du Soussigné au Carouge, à moins de deux lieues de la ville. On pourra avoir parties des animaux et ustensiles avec la ferme. Il sera exigé de bonnes recommandations et des cautionnements convenables.

—Aussi—

Le PASTORAL LXX et plusieurs grandes caves. Le tout sera loué ensemble ou séparément à la convenance des locataires.

Il en sera livré possession le 1^{er} mai; mais si on le désire, on pourra avoir le hangar plus tôt. S'adresser à

GIBB & SHAW.

Basse-Ville, 17 février 1857.

A LOUER, DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LAUBERGE à présent occupée par M. GINGRAS, au Carouge.

S'adresser à

ATKINSON, USBORNE & Co.

30 janvier 1857.

QUELQUES milliers d'acres de TERRE à VENDRE aux conditions les plus faciles et les plus avantageuses. La plus grande partie ou même la totalité du prix d'achat pourra être laissée entre les mains de l'acquéreur.

W. L. FELTON, Jardins du gouvernement, rue Ste-Genevieve, n. 4.

25 janvier 1857.

A LOUER, LES grands HANGARS, MAISON et quai à Près-de-Ville, à présent occupés par W. PRICE & Co. Il en sera livré possession le 1^{er} mai. S'adresser à

W. L. FELTON, Jardins du gouvernement, rue Ste-Genevieve, n. 4.

Québec, 25 janvier 1857.

A LOUER, ET EN DONNER POSSESSION LE 1^{er} MAI, LA MAISON spacieuse et commode, et commode, et dépendances, rue Sainte-Ursule, n. 13, appartenant au soussigné, dernièrement occupée par le révêrendissime lord évêque de Québec, et ayant une excellente cuisine et remise en pierre. La maison et ses dépendances sont en bon état, et le tout est très-bien adapté pour une famille nombreuse.

NOAH FREER.

Québec, 24 janvier 1857.

A VENDRE OU A LOUER, POUR PLUSIEURS ANNÉES, LA MAISON et autres bâtiments et les JARDINS appartenant ci-devant au juge PYLE, situés près des églises de la Trinité et de Saint-Jacques, Haute-Ville; cette propriété fait face aux Saint-Siméon, Sainte-Angele et de Ste-Réjane, et contient assez de terrain pour y bâtir six bonnes maisons.

JOHN NEILSON, rue de la Montagne, n. 14.

Québec, 25 janvier 1857.

A LOUER, POUR PLUSIEURS ANNÉES, LA MAISON, JARDIN et TERRAINS ci-devant appartenant à M. OSBORNE, joignant la terre du soussigné au Carouge. L'exploitation au midi, la situation ab